



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°056-2026

SEANCE DU : 29 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCATION

Date : 29/09/2026

Affichée le : 21/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON**, Maire de Presles.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 23

Pouvoirs : 2

Absents : 2

Etaient**présents :**

Patrick RAOULT

Patricia GOASDOUE

Catherine DEVILARD

Daïkha BRICOUT

~~Hervé SOUPRAYEN~~

Martine TISSU

Alban RANGIER

Thomas PROUST

Françoise GODENNE

~~Serge GHILLEBAERT~~~~Anne-Laure BONCORI~~

Audrey SABOURIN

Monique ROBERT

Morgane RABISCHUNG

Fabien VOLLE

Michel WATIER

J.M. HENNEBERT

Anissa BENDHIAF

~~Ambre OLLIVIER~~

Céline GALLAND

Thierry CHAUMERLIAC

Franck MARCHAL

David GRANDINETTI

Edouard DEGREMONT

Aude MAZURELLE

Eric DEVILARD

Absents représentés : Ambre OLLIVIER pouvoir à Fabien VOLLE et Serge GHILLEBAERT pouvoir à Madame le Maire

Absents non représentés : Anne-Laure BONCORI, Hervé SOUPRAYEN

Secrétaire de séance : Patricia GOASDOUE

Délibération n°056/2026 : Actualisation des tarifs API 2026-2027

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2112-13 du Code de la commande publique,

Vu la délibération n°13/2023 du 31 janvier 2023 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu l'avis public à la concurrence n°24-61926 au BOAMP et au JOUE du 30 mai 2024 relatif au renouvellement du marché « Confection et fourniture de repas pour les besoins du service de la restauration scolaire, du multi accueil, de l'accueil de loisirs et du portage repas »,

Vu la délibération n°35-2024 créant la commission d'appel d'offres (CAO),

Vu la délibération n°37-2024 autorisant le Maire pour notifier le marché restauration collective 2024-2028,

Vu la décision n°48-2024 désignant API RESTAURANT comme prestataire unique, retenu pour le marché susvisé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la révision des prix comme ci-dessous
- Prend acte que ces dépenses sont portées à l'exercice budgétaire 2026 de la commune.

DÉSIGNATION	PU HT tarifs 2025-2026	PU TTC tarifs 2025-2026	TARIFS HT 2026-2027 (alimentaire + Frais de gestion)	TARIFS TTC 2026-2027 (alimentaire + Frais de gestion)
Déjeuner adulte	6.16 €	6.50 €	6.26 €	6.66 €
Déjeuner personne âgée	6.16 €	6.50 €	6.26 €	6.66 €
Déjeuner élémentaire et maternelle	5.66 €	5.97 €	5.75 €	6.04 €
Déjeuner multi-accueil	5.51 €	5.81 €	5.60 €	5.91 €
Goûter mercredi	0.97 €	1.02 €	0.98 €	1.04 €
Goûter centre de loisirs	0.97 €	1.02 €	0.98 €	1.04 €
Goûter multi-Accueil	0.97 €	1.02 €	0.98 €	1.04 €
Pique-Nique	5.66 €	5.97 €	5.75 €	6.04 €

Pour extrait certifié conforme, le 30 septembre 2026

Le Maire,
 Céline CAUDRON

